

CHAIRE

Architecture internationale
du financement du développement

Définir une liste de pays « prioritaires » d'une aide bilatérale

Note méthodologique en référence à l'aide française

SOSSO FEINDOUNO, Patrick GUILLAUMONT

➔ SOSSO FEINDOUNO, Chargé de recherche Ferdi

➔ PATRICK GUILLAUMONT, Président de la Ferdi

Le but de cette note est de fournir un cadre d'analyse permettant à un bailleur de fonds bilatéral, en l'occurrence la France, désirant établir de façon rationnelle une liste de pays prioritaires de son aide sur la base de choix politiques transparents. L'élaboration d'une liste des pays prioritaires pour l'aide française, destinée à compléter de manière cohérente les 44 pays les moins avancés (PMA) qui ont officiellement été déjà retenus, repose sur des choix à la fois techniques et politiques. Le principe consiste à ajouter un certain nombre de pays vulnérables, en visant éventuellement à obtenir un chiffre rond comme 16, ou 26, parmi les petits ou moyens pays particulièrement vulnérables.



.../... Il est proposé de mener les simulations à partir de l'indice de vulnérabilité structurelle (FSVI) développé par l'Observatoire des vulnérabilités et de la résilience de la Ferdi. Cet indice, qui repose sur les mêmes principes que le Multidimensional Vulnerability Index (MVI) des Nations unies, tout en corrigeant certaines insuffisances méthodologiques, a été complété et ajusté selon deux critères majeurs : la faiblesse du revenu par tête, pour privilégier les pays les plus pauvres, et la petite taille démographique, afin d'accorder une priorité aux petits pays, dont beaucoup sont des petits États insulaires en développement (PEID). A aussi été examinée, s'agissant de la France, la possibilité de donner une certaine préférence aux pays francophones.

Deux options principales émergent parmi de nombreuses simulations effectuées, chacune reposant sur une logique distincte, le choix entre elles demeurant fondamentalement politique. La première option, qui correspond à des simulations qui diffèrent seulement par le seuil maximal de revenu par tête utilisé pour catégoriser cette variable (celui du Comité d'aide au développement (CAD) ou 1,5 fois sa valeur) fixe un plafond de population de 100 millions d'habitants, conformément au critère appliqué pour l'identification des PMA. La seconde option limite l'éligibilité aux pays de moins de 10 millions d'habitants. La première option conduit à une liste plus cohérente avec le groupe des PMA.

► Le contexte de l'étude

Le point de départ de cette étude a été donné par le souci d'un pays, en l'occurrence la France, d'établir une liste de pays prioritaires pour l'octroi de son aide publique au développement qui en remplacement d'un système antérieur prendrait explicitement en compte la vulnérabilité des pays receveurs.

En effet, lors de sa réunion du 18 juillet 2023 le Comité interministériel pour la coopération et

le développement (CICID) du gouvernement français a adopté la résolution suivante, rendue publique en août 2023 :

« Une cible de concentration de l'effort financier de l'Etat est instaurée afin de permettre d'accroître progressivement l'APD française consacrée aux PMA sur la période 2024-2027 :

- *Concernant l'aide bilatérale, le gouvernement s'assurera d'un effort financier de l'Etat d'au moins 50 % pour les PMA dès 2024, sur la base d'une prévision de recours approprié aux différents instruments (prêts, dons...). S'agissant de l'aide multilatérale, la France défendra également dans les enceintes concernées un effort financier bénéficiant aux PMA d'au moins 50 %.*
- *En lien avec les discussions et travaux internationaux, le gouvernement actualisera l'indicateur de concentration de l'effort financier de l'Etat en cas de révision de la définition des pays vulnérables et fragiles budgétairement à compter de 2025. D'ores et déjà, cette définition pourra inclure certains pays membres du groupe des PEID (petits États insulaires en développement). »¹*

En bref, le CICID demandait que fût établie une liste de pays auxquels seraient réservés au moins 50 % des financements concessionnels publics destinés à favoriser le développement. Le principe adopté pour cette liste est qu'elle devait inclure l'ensemble des PMA et une liste complémentaire d'autres pays particulièrement vulnérables, définis de façon appropriée.

Cette demande fournissait un excellent exemple de l'usage pouvant être fait d'un indice de vulnérabilité reconnu internationalement tel que le MVI par un bailleur de fonds bilatéral. C'est pourquoi la Ferdi a pris l'initiative d'élaborer cette note méthodologique n'engageant que sa responsabilité. Son éventuelle utilisation par le gouvernement français et les simulations qui ont été ensuite

1. Cf. CICID, 2023. Consulter le document complet : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/orientations_cle017322.pdf.

opérées par la Ferdi à sa demande sont d'un autre ordre et demeurent naturellement confidentielles puisqu'elles visent à l'informer en vue d'un choix politique. Mais la méthode exposée a une portée plus générale permettant d'illustrer l'usage fait d'un indicateur tel que le MVI dans le cadre d'une aide bilatérale.

► Sur le principe général d'une liste de pays prioritaires

Établir une liste de pays prioritaires pour les financements concessionnels (autrement dit une liste de pays éligibles à ces financements) sans définir clairement les critères sur lesquels elle se fonde ne saurait aboutir à un consensus. En l'absence de critères explicites, une telle liste risque même d'atténuer la portée de la priorité qu'elle est supposée exprimer en gommant les différences entre les pays qui y sont inclus. En revanche, une liste établie et ordonnée en fonction de critères transparents permet non seulement de distinguer les pays selon leur position à l'égard de ces critères, mais aussi de choisir un seuil pour clore la liste (condition d'éligibilité) à un niveau qui dépend du nombre de pays que l'on souhaite y inclure. L'utilisation de critères continus est préférable aux catégories, ces dernières ne trouvant leur justification que par rapport aux critères qui les fondent (Guillaumont, 2023)².

Au demeurant un consensus entre pays n'est vraiment nécessaire que dans le cas de l'aide multilatérale, ce qui justifie l'usage d'une formule pour l'exprimer. Pour l'aide bilatérale, les préférences du donneur peuvent être discrétionnaires, mais elles peuvent aussi être résumées en une formule transparente, éventuellement alignée sur celle des institutions internationales, à supposer qu'un consensus soit entre elles établi. Il est aussi légitime qu'une aide bilatérale prenne ouvertement en compte, à côté des critères uni-

versels, d'autres critères spécifiques liés à l'histoire et à la géographie du donneur, par exemple les liens linguistiques ou culturels.

Une liste des pays prioritaires est l'expression d'une politique. Cette politique doit pouvoir s'exprimer en termes simples, voire tenir en une ligne ou une phrase, à laquelle il est ensuite relativement facile de faire correspondre une formule qui lui donne un fondement rigoureux.

► Le principe retenu par les autorités françaises

Partons du principe, apparemment partagé par les autorités françaises, qu'une liste de pays prioritaires pour l'aide française inclut les 44 PMA³, complétée par une liste d'autres pays « particulièrement vulnérables ». La référence à la catégorie des PMA est en soi une reconnaissance notable d'un élément de gouvernance des Nations unies, ou du moins une reconnaissance de la validité de cette catégorie pour le financement du développement (non partagée actuellement par les institutions de Bretton Woods). La liste complémentaire, dont l'effectif doit faire l'objet d'un choix discrétionnaire, doit permettre d'inclure des pays qui, sans être sur la liste des PMA, présentent des besoins de financements concessionnels comparables. La cible des pays particulièrement vulnérables devrait logiquement marquer une continuité par rapport à la catégorie des PMA, eux-mêmes, rappelons-le, définis comme des pays pauvres faisant face à de forts handicaps structurels de croissance, notamment en raison de leur vulnérabilité. Rappelons également qu'un niveau élevé de vulnérabilité n'empêche pas la « graduation » d'un pays hors de cette catégorie, si ses niveaux de revenu par tête et de capital humain ne sont plus jugés faibles. L'élargissement de la liste des pays prioritaires au-delà des PMA permet ainsi d'ouvrir l'accès aux financements

2. Cf. Guillaumont, 2023a.

3. Suite à la récente graduation de Sao Tomé-et-Principe, le 13 décembre 2024, le nombre de PMA s'élève désormais à 44.

concessionnels à des pays qui ne sont pas ou ne sont plus PMA, mais sont encore assez fortement vulnérables. Aussi est-il justifié de vérifier la cohérence entre la liste des PMA et la liste complémentaire.

► Le choix d'un indice de vulnérabilité

Un choix clair doit être opéré quant à l'indice de vulnérabilité à retenir. Celui-ci doit être un indice de vulnérabilité structurelle, c'est-à-dire relativement stable et clairement indépendant de la volonté politique présente des pays (on dit encore qu'il s'agit d'une vulnérabilité exogène), ceci afin d'éviter tout aléa moral. La vulnérabilité structurelle se différencie de la vulnérabilité générale, qui inclut également des éléments liés à la politique présente. Ainsi l'indicateur choisi doit-il répondre à trois critères fondamentaux^{4,5} : (i) l'exogénéité : il doit refléter des caractéristiques indépendantes de la volonté politique présente des pays ; (ii) l'universalité : il doit pouvoir être appliqué à tous les pays en développement, et non pas uniquement à une catégorie spécifique ; (iii) la multidimensionnalité : il doit couvrir les trois principales dimensions de la vulnérabilité : économique, environnementale et sociale (ou sociétale).

La plupart des indices disponibles ne remplissent pas ces conditions, en particulier celle d'exogénéité, car ils ne sont pas strictement structurels, même si certains peuvent constituer d'intéressants indicateurs de vulnérabilité générale (l'indice ND-Gain).

À notre connaissance, seuls trois indicateurs composites (auxquels la Ferdi a d'ailleurs contribué) remplissent les trois conditions précitées : l'indicateur de vulnérabilité économique (EVI)⁶

utilisé depuis 2000 par le Comité des politiques de développement des Nations unies pour l'identification des PMA, modifié à plusieurs reprises, mais qui n'est que faiblement multidimensionnel ; l'indice de vulnérabilité universel (UVI) mis au point par le Secrétariat du Commonwealth⁷ en 2021 et enfin l'indice de vulnérabilité multidimensionnel (MVI) adopté récemment par les Nations unies.⁸

Dans la continuité du choix fait par la France de partir de la liste des PMA – liste officielle des Nations unies –, il est assez logique que la liste complémentaire s'appuie sur le MVI des Nations unies⁹ ou sur un indice de son choix qui en serait dérivé. Une divergence pourrait toutefois apparaître si, pour établir cette liste complémentaire, la France voulait privilégier une dimension de la vulnérabilité, à savoir, comme cela est parfois évoqué, la vulnérabilité au changement climatique. La Ferdi dispose d'un indicateur utilisable à cette fin, le PVCCI¹⁰, qu'elle recommande comme un critère utile pour l'allocation des fonds d'adaptation au changement climatique, mais non pour établir une liste de pays structurellement vulnérables dans les différentes dimensions. D'ailleurs, suivant une recommandation de la Ferdi, le MVI agrège ses composantes à travers une moyenne quadratique de façon à donner pour chaque pays le plus d'impact à la ou les dimensions de la vulnérabilité où celle-ci est la plus forte, ce qui permet d'avoir un indice de vulnérabilité élevé pour des pays tels que les petits États insulaires qui ont une très forte vulnérabilité au changement climatique, sans avoir une forte vulnérabilité dans les deux autres dimensions.¹¹

[losed-country-category/evi-indicators-ldc.html](https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/evi-indicators-ldc.html).

7. Voir : <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-09/The%20Commonwealth%20Universal%20Vulnerability%20Index.pdf>.

8. Pour en savoir plus sur le MVI et sa méthodologie de construction, voir : https://www.un.org/ohrrls/sites/www.un.org.ohrrls/files/final_mvi_report.pdf.

9. Avant que le MVI soit officiellement disponible, des simulations avaient été effectuées en utilisant l'UVI du Commonwealth dont les fondements sont proches.

10. Cf. Feindouno, Guillaumont et Simonet, 2020.

11. Cf. Guillaumont, 2023b.

4. Cf. Guillaumont et Wagner, 2022.

5. Cf. Nations unies, 2021.

6. Voir : <https://www.un.org/development/desa/dpad/least-deve->

Les calculs ont été faits à partir d'une version corrigée du MVI, en utilisant les données préliminaires de l'indice FSVI (Ferdinand Structural Vulnerability Index) élaboré par la Ferdi dans le cadre de son Observatoire des vulnérabilités et de la résilience. Basé sur les mêmes principes fondamentaux que le MVI des Nations unies, le FSVI apporte plusieurs améliorations à ce dernier. Ces corrections incluent entre autres un meilleur traitement de la résilience, une méthode d'agrégation plus rigoureuse, associée à un choix plus parcimonieux du nombre de composants, ou encore la prise en compte de la violence exogène à la fois interne et régionale. Par ailleurs, il supprime certains indicateurs jugés moins pertinents, tels que la proportion de femmes au parlement, afin de renforcer son caractère structurel et exogène.¹²

► Construction d'une liste d'autres pays vulnérables

Une fois l'indice de vulnérabilité choisi, deux solutions sont envisageables pour établir la liste des pays vulnérables en sus des PMA. La première consiste à se baser exclusivement sur l'indice de vulnérabilité retenu, tandis que la seconde prend également en compte le revenu par tête des pays. C'est cette seconde solution qui a été retenue pour une meilleure prise en compte des handicaps structurels des pays.

En effet, la première solution, où l'appartenance à la catégorie PMA et l'indice de vulnérabilité sont deux critères indépendants et complémentaires d'éligibilité pour l'inscription sur la liste des pays prioritaires, conduit à inclure des pays vulnérables quel que soit leur niveau de revenu par tête (ou leur niveau de développement humain), donc quels que soient les facteurs autres que la vulnérabilité qui déterminent les besoins de soutien pour ces pays. Or ces facteurs sont bien pris

en considération, certes de manière imparfaite, dans l'identification des PMA.

C'est pourquoi, il a paru préférable pour le classement des non-PMA vulnérables, d'énoncer diverses formulations combinant dans un même indice à la fois la faiblesse du niveau de revenu par tête (ou de développement humain) et la vulnérabilité structurelle des pays, qui sont l'une et l'autre elles-mêmes incluses dans les critères d'identification des PMA.

À ces deux variables a été ajoutée une variable représentant la faible dimension démographique des pays, de façon à donner une préférence aux petits pays, la petite dimension étant elle-même une source de vulnérabilité, non nécessairement prise en compte parfaitement dans les indices disponibles.

Enfin, s'agissant d'une liste prioritaire de pays éligibles à l'aide française, une préférence « culturelle » peut être donnée aux pays francophones, préférence dont le degré est lui-même modulable.

L'indice servant à classer les pays sera donc une fonction des trois variables que sont la faiblesse du revenu par tête, le niveau de vulnérabilité structurelle, la faible population et d'un paramètre d'ajustement francophone. On pourrait obtenir ainsi plusieurs formulations : PMA + autres pays les plus pauvres et les plus vulnérables ; PMA + autres pays les plus pauvres et les plus vulnérables de petite ou moyenne dimension ; PMA + autres pays les plus pauvres et les plus vulnérables de petite ou moyenne dimension avec une préférence pour les pays francophones. Les pays retenus selon ces dernières formulations sont alors, en plus des PMA, les pays classés en fonction d'un « indice de vulnérabilité ajusté » (du niveau de revenu, de la dimension démographique et éventuellement d'une préférence francophone).

12. Une annexe de Soso Feindouno précise les principales différences entre le MVI proposé par le HLP et le FSVI.

À ces expressions correspondent des formules, contenant les variables et paramètres suivants : la faiblesse du revenu par tête Y (exprimée à travers un indice), V l'indice de vulnérabilité structurelle, la faiblesse de la population P (elle-même exprimée à travers un indice¹³), l'appartenance au groupe des pays francophones (introduite sous forme d'une pondération spécifique). Comme les variables de revenu par tête et de vulnérabilité (mais aussi celle de faible dimension) doivent être considérées comme interactives (multiplicatives) avec un impact de la vulnérabilité d'autant plus élevé que le revenu est plus faible, c'est une formule géométrique qui doit être retenue, telle que :

$$\text{Indice de vulnérabilité ajusté} = \sqrt[3]{Y * V * P} \quad (1)$$

$$\begin{aligned} &\text{Indice de vulnérabilité ajusté, corrigé d'un coefficient} \\ &\text{de préférence spécifique (francophonie)} \\ &= \alpha * \text{Indice de vulnérabilité ajusté} \\ &+ \beta * \text{coefficient de préférence spécifique} \\ &\text{Avec } \alpha + \beta = 1 \end{aligned} \quad (2)$$

Cette formulation est cohérente avec la définition des PMA qu'elle vient compléter, car les critères d'identification des PMA sont complémentaires et non substituables, contrairement à ce qu'impliquerait une moyenne arithmétique.

Le résultat de ces formules donne un *indice de vulnérabilité ajusté qui sert d'indice de « statut prioritaire »*. Le classement des pays selon cet indice reflète leur besoin relatif de financement concessionnel, mais ne fournit nullement une estimation de la valeur absolue de ce besoin.¹⁴

Il est ensuite possible de retenir pour la liste complémentaire le nombre de pays que l'on souhaite avoir sur la liste complémentaire des 44 PMA, en fonction de l'objectif fixé.

► Les indices autres que la vulnérabilité retenus pour les simulations

S'agissant du revenu par tête, celui-ci est préféré à l'indice de développement humain (IDH) du PNUD¹⁵, qui inclut le revenu par tête et le niveau de capital humain (éducation et santé)¹⁶. En effet, l'indice de vulnérabilité retenu, le FSVI, tout comme le MVI d'ailleurs, inclut dans sa composante structurelle, et plus spécifiquement dans sa partie relative au manque de résilience structurelle, des éléments qui correspondent au niveau de capital humain. Le revenu par tête doit être exprimé en log et l'indice qui lui correspond établi selon la méthode du max-min. Le maximum initialement retenu correspond au seuil établi pour qu'un pays sorte du groupe des pays à revenu intermédiaire et passe dans celui des pays à revenu élevé, seuil utilisé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour qu'un pays en développement ne soit plus considéré comme receveur d'APD¹⁷ (fixé pour l'année fiscale 2024 à 13 845 \$). Toutefois, en réponse au souhait émis par certains pays à revenu élevé, mais fortement vulnérables, d'être considérés comme éligibles à l'APD, l'indice du revenu par tête peut également être calculé en utilisant un maximum équivalent à une fois et demie le seuil précédent, soit 20 767 \$. Les données sur le revenu par tête proviennent de la Banque mondiale et sont calculées selon la méthode Atlas. Elles correspondent à une moyenne sur trois ans (2021-2023).

En ce qui concerne le chiffre de la population, c'est-à-dire la dimension du pays, il doit également être exprimé en log (en raison de la grande dispersion de la variable) et en prenant comme un indice de faible population le complément

13. Il s'agit d'un indice qui est le complément à 100 de l'indice du log de la population, dont le chiffre a lui-même été borné entre 1 million et successivement 10 et 100 millions.

14. Un graphique peut illustrer la cohérence de la liste complémentaire ainsi établie avec la liste des PMA en classant les pays (les PMA comme pour les non PMA) selon leur indice par ordre décroissant.

15. PNUD : Programme des Nations unies pour le développement.

16. Des simulations ont également été opérées avec l'UVI du Secrétariat du Commonwealth, en utilisant alternativement le revenu par tête et l'indice de développement humain et en adaptant la composition de l'indice UVI des pays en conséquence.

17. APD : Aide publique au développement.

à 100 de l'indice du log de la population. Cet indice a lui-même été calculé en prenant pour maximum successivement une population de 100 millions et une population de 10 millions. Le premier seuil se justifie par la volonté d'exclure de la liste les grands pays ayant plus de 100 millions d'habitants, de façon cohérente avec la pratique du CDP¹⁸ qui, depuis 30 ans, exclut les pays de plus de 100 millions d'habitants pour l'inclusion dans la catégorie des PMA. Le second seuil, de 10 millions, se justifie si l'on veut au contraire donner une priorité absolue aux petits pays qui se trouvent en dessous de ce seuil.¹⁹ Les données de population utilisées correspondent à une moyenne sur trois ans (2021-2023) calculée à partir des statistiques de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations unies.

Quant à la préférence francophone, que l'État français peut légitimement vouloir introduire, elle n'a pas été intégrée comme une quatrième variable dans la formule (qui utilise une moyenne géométrique), mais comme un coefficient appliqué à celle-ci pour tous les pays concernés, de manière additive. Plusieurs coefficients peuvent être utilisés par exemple de 15 %, 20 % et 25 %... Le critère de la francophonie inclut les 56 membres de plein droit de l'OIF.²⁰

Il est ensuite possible d'opérer un certain nombre de simulations combinant les différentes hypothèses indiquées ci-dessus et en privilégiant bien sûr celles pour lesquelles des préférences politiques ont été exprimées par l'État.

Afin de voir la cohérence entre la liste des non PMA ainsi retenus et celle des 44 PMA, il est possible de comparer la distribution de l'indice

entre les PMA et les non PMA retenus, selon l'une ou l'autre formule, et de voir si elles diffèrent significativement.

18. CDP: Committee for Development Policy – Comité des politiques de développement.

19. On rappelle qu'en raison du caractère multiplicatif de la formule un pays qui atteint le chiffre de 10 millions a pour indice de faible dimension une valeur nulle qui entraîne une valeur elle-même nulle de l'indice composite de vulnérabilité ajustée.

20. Voir: <https://www.francophonie.org/93-etats-et-gouvernements-125>.

► Annexe

En quoi le FSVI diffère-t-il du MVI ?

Avant d'aborder les différences entre ces deux indices, il convient de mettre en évidence leurs points communs. Le MVI et le FSVI sont des indices de vulnérabilité structurelle reposant sur des principes communs que sont l'exogénéité des composantes, la multidimensionnalité et l'universalité. Tous deux visent à capturer la vulnérabilité structurelle des pays de manière indépendante de leurs politiques actuelles. En raison de leurs caractéristiques, ces indices sont destinés à orienter l'allocation des ressources en faveur des pays les plus vulnérables. Ils sont fondés sur des données quantitatives provenant de sources fiables et reconnues. Contrairement à de nombreux autres indices, le MVI et le FSVI adoptent une méthodologie de calcul transparente, facilitant leur réplication. Les résultats globaux des deux indices sont similaires : les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) figurent parmi les pays les plus vulnérables. Cependant, les différences apparaissent dans les classements des pays, où le FSVI offre des résultats cohérents, plus robustes et moins contestables.

Malgré ces similitudes, le MVI présente certaines limites techniques et méthodologiques que le FSVI corrige. Ces ajustements portent sur plusieurs aspects. Tout d'abord, le MVI adopte une symétrie entre la vulnérabilité et la résilience, ce qui peut poser un problème méthodologique. En effet, les éléments de résilience, qu'ils soient structurels ou non, ont un caractère transversal et permettent d'atténuer ou d'absorber divers chocs. À l'inverse, le FSVI adopte une approche plus parcimonieuse en utilisant un nombre réduit de concepts, facilité par la suppression de la symétrie entre la vulnérabilité et la résilience.

Ensuite, alors que le MVI utilise systématiquement la moyenne quadratique, le FSVI combine

plusieurs types de moyennes selon leur pertinence dans chaque cas. Il recourt à la moyenne quadratique pour la vulnérabilité afin de mieux prendre en compte la dispersion des risques, à la moyenne géométrique pour la résilience, en raison de son caractère transversal, et à la moyenne arithmétique pour la combinaison globale, garantissant une cohérence entre les piliers.

Au niveau de la dimension environnementale de la vulnérabilité, le FSVI intègre, en plus des risques présents dans le MVI, des risques spécifiques tels que les ruptures de lacs glaciaires (GLOF), absents du MVI. Cette inclusion renforce l'universalité de l'indice. En matière de vulnérabilité sociale et sociétale, alors que le MVI se limite à la violence régionale ou de voisinage, le FSVI prend également en compte la violence interne, reconnaissant ainsi son caractère structurel.²¹ De même, en ce qui concerne la vulnérabilité économique, contrairement au MVI qui considère uniquement la concentration des produits d'exportation, le FSVI intègre également la concentration des marchés, offrant ainsi une évaluation plus complète des risques économiques.

Enfin, par souci de parcimonie et afin de respecter pleinement le principe d'exogénéité des composantes, le FSVI exclut l'indicateur de la représentation des femmes au parlement. Cet indicateur, bien qu'important en soi, ne reflète pas directement la vulnérabilité structurelle et pourrait introduire un risque d'aléa moral ou des incitations perverses dans l'allocation des ressources.

En somme, le FSVI corrige certaines limites du MVI en proposant une approche plus robuste et adaptée aux réalités structurelles des pays vulnérables. Il apporte des améliorations méthodologiques et conceptuelles qui renforcent la cohérence de l'indice et sa pertinence pour l'allocation des ressources internationales.

21. Comme cela a été montré dans Feindouno et Wagner, 2020.

► Références

- **CICID** (2023) « Orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement ». En ligne : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/orientations_cle017322.pdf.
- **Commonwealth Secretariat** (2021) *The Commonwealth Universal Vulnerability Index. For a Global Consensus on the Definition and Measurement of Vulnerability*, 80p.
- **Feindouno S., Guillaumont P., Simonet C.** (2020) "The physical vulnerability to climate change index: An index to be used for international policy", *Ecological Economics*, vol. 176, 106752.
- **Feindouno S., Wagner L.** (2020) *Les conflits internes dans le monde : Estimer les risques pour cibler la prévention*, Ferdi, Fondation Prospective et Innovation (FPI), 102 p.
- **Guillaumont P.** (2023a) « Pourquoi il n'est pas opportun de créer une catégorie générale de pays vulnérables », *Ferdi Note brève B247*, avril.
- **Guillaumont P.** (2023b) *Vers un indice de vulnérabilité multidimensionnelle : six notes d'appui*, Ferdi, 38 p.
- **Guillaumont P., Wagner L.** (2022) « Trois critères que doit remplir un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour être utilisé efficacement », *Ferdi Note brève B234*, mai.
- **Nations unies** (2021) *Possible Development and Uses of Multidimensional Vulnerability Indices, Analysis and Recommendations*, prepared by UN-OHRLLS under the direction of Tishka Francis and Sai Navoti, with Patrick Guillaumont and Laurent Wagner as lead authors.
- **Nations unies** (2024) *High-level panel on the development of a multidimensional vulnerability indices: final report*, United Nations, 120 p.



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.

 **Contact**

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 43 97 64 60

n° ISSN : 2275-5055

Directeur de la publication : Patrick Guillaumont

